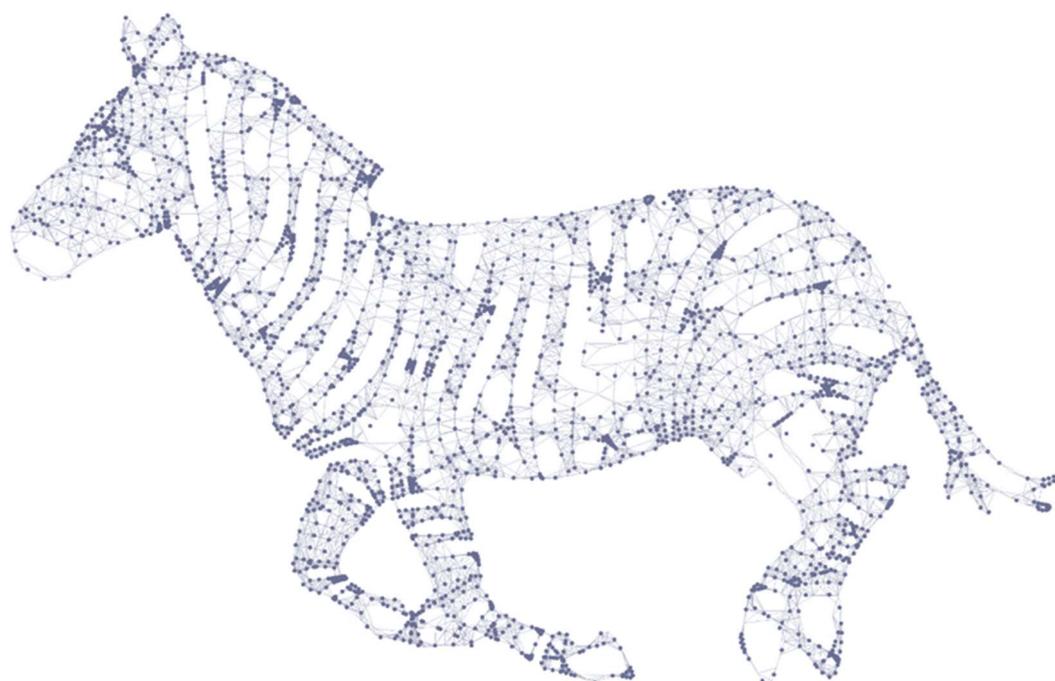


trusteam
finance



POLITIQUE SUR LA PRISE EN COMPTE DES RISQUES DE DURABILITE

TRUSTEAM FINANCE

RISQUES EXTRA-FINANCIERS, EXCLUSION, CHARBON, ACTIVITES CONTROVERSEES

SDFR : « DO NO SIGNIFICANTLY HARM » ET « PRINCIPAL ADVERSE IMPACTS »

Février 2021

Sommaire

1. PHILOSOPHIE GENERALE	3
1.1. Définition des risques extra-financiers.....	3
1.2. Analyse, exclusion, engagement : « Agir pour éviter de faire du mal » pour limiter les impacts négatifs de nos investissements.....	7
2. Champs d'application	14
2.1. Périmètre.....	14
2.2. Type de gestion concernée.....	14
2.3. Types de stratégies concernées.....	14
2.4. Stock et Flux.....	14
2.5. Outils utilisés.....	15
2.6. Cas spécifiques.....	15
3. LIMITES PLANETAIRES - Plafonds Ecologiques	16
3.1. Energie fossiles.....	16
3.2. Utilities - Génération d'électricité.....	22
3.3. Déforestation.....	23
3.4. Biodiversité et autres thèmes.....	24
4. FONDEMENT SOCIAL	25
4.1. Armes controversées et conventionnelles.....	25
4.2. Divertissement pour adulte.....	25
La pornographie, les jeux d'argent et de hasard sont aussi exclus des investissements de Trusteam.	25
4.3. Tabac.....	25
4.4. Exclusions normatives.....	25
5. Controles, Transparence et reporting	27
5.1. Transparence.....	27
5.2. Mise à jour.....	27
Annexe 1 : Tableau Récapitulatif	28
Annexe 2 : Table de correspondance SFDR/PAI/DNSH	29
Annexe 3 : Table de correspondance - Labels européens	31
Annexe 4 : Table de correspondance - ODD / Process ROC	33

1. PHILOSOPHIE GENERALE

Depuis plus de 10 ans, nous avons chez Trusteam construit une stratégie de gestion centrée sur un critère extra-financier : la Satisfaction Client. Cette démarche, sélective et exigeante, nous a amenée à ne pas investir dans de nombreux secteurs parmi les plus à risques d'un point de vue de la durabilité. Pourquoi ? Car ces secteurs, comme ceux liés aux énergies fossiles ou aux mines, ne sont pas couvertes par notre approche « Client ». Ces secteurs d'activités ne correspondent pas à nos compétences et la philosophie d'investissement que nous souhaitons proposer à nos clients. A ses raisons historiques, s'ajoute les risques extra-financiers croissant portant sur ces secteurs.

Le présent document a pour objectif de structurer et de rendre plus transparent cette démarche d'exclusion et de prise en compte des risques extra-financiers.

1.1. Définition des risques extra-financiers

Un risque de durabilité (*Sustainability Risk*) est défini par la réglementation européenne¹ comme un événement environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il se produit, pourrait provoquer un impact négatif important, réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement.

Le modèle retenu pour penser les risques extra-financiers est celui développé par Kate Raworth dans Doughnut Economics². Les entreprises dans lesquelles nous pouvons investir ont toutes un impact, positif ou négatif sur la société et l'environnement, et cette représentation schématise les défis auxquels nous sommes tous collectivement confrontés et auxquels on se réfère lorsque l'on parle de « durabilité ».

¹ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:32019R2088&from=EN>

² <https://www.kateraworth.com/doughnut/>

1.1.1. Risques liés au « Plafond écologique »

Le concept de « Plafond Écologique » est issu des recherches du Stockholm Resilience Center⁵ et fait partie des cadres de références structurant les politiques européennes de l'environnement⁶.

Parmi les 9 limites environnementales planétaires, 4 sont déjà dépassées : le **changement climatique**, la **charge d'azote et de phosphore**, la **reconversion des terres** et la perte de **biodiversité**.

Limites planétaires				
Processus du système terrestre	Variables de contrôle	Valeur limite	Valeur actuelle	Frontière franchie
Changement climatique	Concentration atmosphérique de dioxyde de carbone (ppm par volume)	350,0	412	Oui
	Augmentation du forçage radiatif (W/m2) depuis le début de la révolution industrielle	1,0	3,101	Oui
Perte de biodiversité	Taux d'extinction (nombre d'espèce par million d'habitant)	10,0	> 100	Oui
Charges d'azote et de phosphore	Azote anthropique retiré de l'atmosphère (millions de tonnes par an)	35,0	121	Oui
	Phosphore anthropique dans les océans (millions de tonnes par an)	11,0	8,5-9,5	Non
Acidification des océans	Saturation du carbonate de calcium dans l'eau de mer en surface (unité oméga)	2,8	2,9	Non
Reconversion des terres	Superficie des terres boisées par rapport à celles des forêts avant l'altération humaine	75%	62%	Oui
Prélèvement d'eau douce	Consommation humaine mondiale d'eau (km3/an)	4000,0	2600 (à vérifier)	Non
Appauvrissement de la couche d'ozone	Concentration d'ozone stratosphérique	276,0	283	Non
Pollution de l'air	Concentration globale de particules dans l'atmosphère à l'échelle régionale	Pas encore quantifié		
pollution chimique	Concentration de substances toxiques, plastiques, perturbateurs endocriniens, métaux lourds et contamination radioactive dans l'environnement			

Seuils et niveaux actuels des plafonds écologiques⁷

Plus concrètement, au vu de notre expertise "ROC" ("Return On Customer")⁸ les entreprises ayant un impact négatif sur ces limites seraient à risques sur leur **réputation** entraînant une dégradation de la satisfaction client et in fine, des résultats financiers. Un autre risque est le niveau d'acceptabilité : **le client a pris conscience de son pouvoir**. S'il ne peut agir directement comme client, il pourra infléchir l'opinion publique et appuyer politiquement ses convictions. Un risque **règlementaire** peut alors apparaître sur les entreprises les plus polluantes et, plus largement, sur un cadre politique fixant des objectifs contraires au fonctionnement actuel de ces entreprises (par exemple, via la transition écologique / décarbonation de l'économie en lien avec le respect de l'accord de Paris ; la lutte contre la déforestation ou le plastique à usage unique...). Il y aurait alors un potentiel risque **financier**, en particulier lié aux problématiques d'actifs échoués (ie. les investissements qui perdent de leur valeur par une évolution de la législation, des contraintes environnementales ou technologiques, des stratégies de désengagement, une hausse du prix du carbone) et de dépréciation d'actifs non prise en

⁵ <https://www.stockholmresilience.org/research/planetary-boundaries/planetary-boundaries/about-the-research/the-nine-planetary-boundaries.html>

⁶ <https://www.eea.europa.eu/soer/2020/soer-2020-visuals/status-of-the-nine-planetary-boundaries/view>

⁷ https://en.wikipedia.org/wiki/Planetary_boundaries#cite_note-32 ;
<https://science.sciencemag.org/content/347/6223/1259855/tab-figures-data>

⁸ Livre Blanc ISR, Trusteam Finance

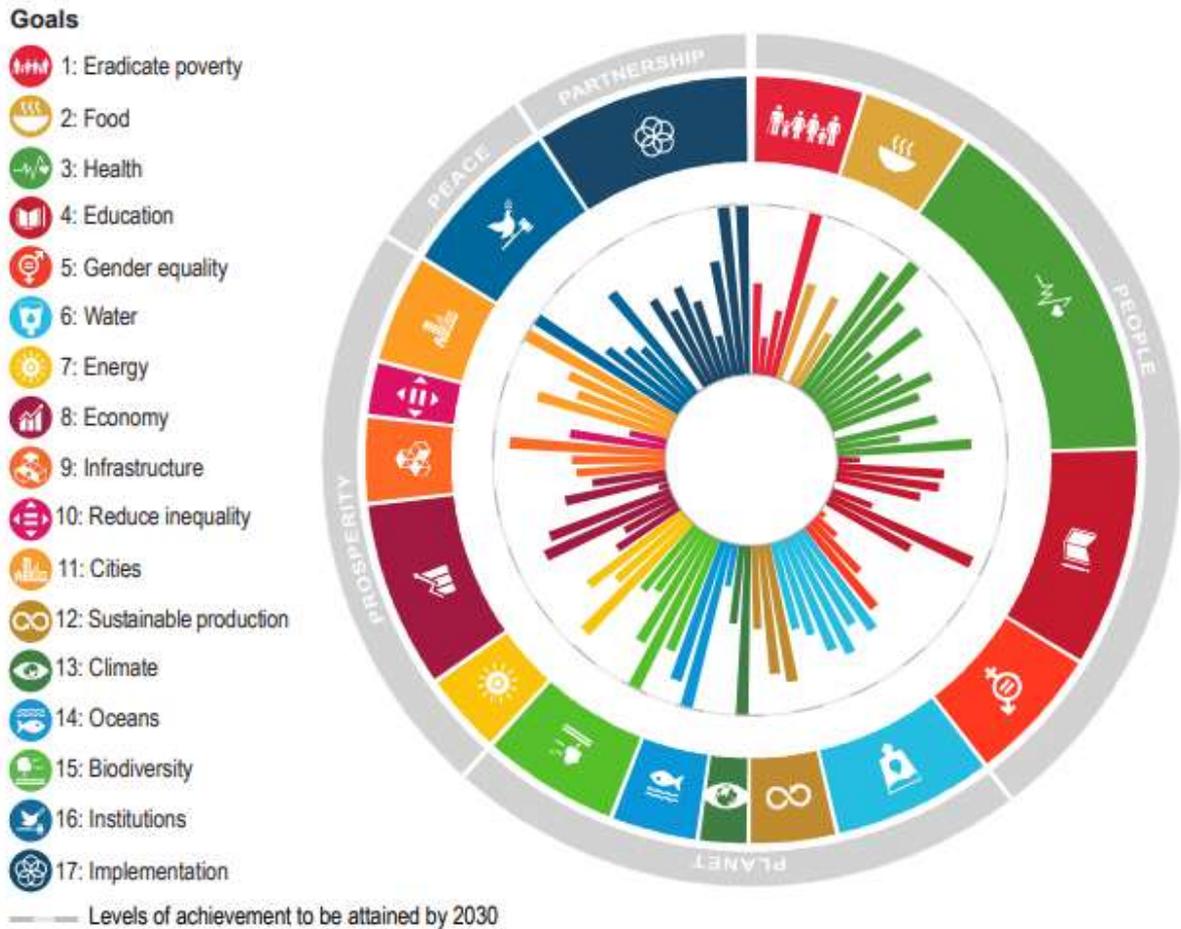
compte dans les valorisations. In fine, il peut également y avoir des risques physiques : financer les pratiques polluantes et aller à l'encontre des limites environnementales de notre planète risquerait d'aggraver ces phénomènes, comme le réchauffement climatique, qui pèseront sur l'économie et la stabilité financière.

1.1.2. Risques liés aux « Fondations sociales »

Les fondations sociales sont liées aux 17 Objectifs du Développement Durable (ODD) de l'ONU développés en 2015 à horizon 2030. Ils concernent tout particulièrement l'accès à l'eau, la nourriture, la santé, l'éducation, les revenus liés au travail, la paix et la justice, la représentation politique, l'équité sociale, l'égalité des sexes, les logements, les réseaux, et l'énergie.

Là encore, le rôle des entreprises n'est pas neutre. Face à ces enjeux, elles peuvent soit agir pour **éviter de faire du mal**, soit **bénéficier aux parties prenantes**, soit **contribuer aux solutions**⁹. Mais si elles n'agissent pas ou ne sont pas consciente de ces enjeux, il existe un risque qu'elles puissent porter atteinte à la réalisation des ODD (Objectif de Développement Durable). Et du point de vue d'un investissement, comme sur la partie environnementale les mêmes risques de durabilité s'appliquent.

⁹ Impact Management Project : <https://impactmanagementproject.com/>



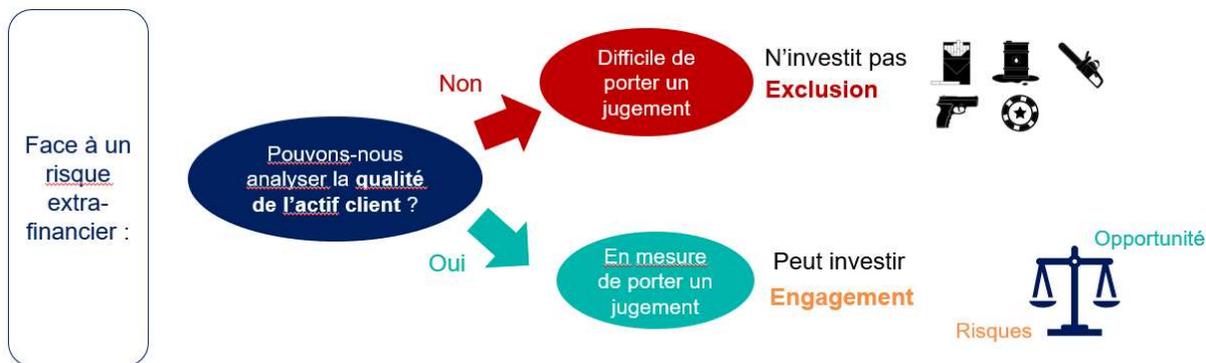
Distance moyenne des pays de l'OCDE par rapport à la réalisation des cibles des ODD¹⁰

1.2. Analyse, exclusion, engagement : « Agir pour éviter de faire du mal » pour limiter les impacts négatifs de nos investissements

Comment prendre en compte ces risques de durabilité dans nos investissements ? Comment agir, au sein de nos investissements, afin de minimiser ces risques de durabilité ? Deux stratégies peuvent être mises en place.

¹⁰

https://abdigm.meb.gov.tr/meb_iys_dosyalar/2019_06/13160645_OECD_MEASURYNG_DISTANCE_TO_THE_SDG_TARGETS_2019.pdf



Exclusions = Trop de risques pour que nous puissions prendre une décision de gestion au vu de notre expertise client

Engagements = Demandes d'informations complémentaires et promotion de bonnes pratiques

Face à un risque extra-financier touchant une entreprise (micro) ou un secteur (macro), nous nous demandons si l'analyse de la qualité de l'actif client sera suffisamment pertinente pour contrecarrer ce risque. Si ce n'est pas le cas, il sera difficile pour nous de porter un jugement. Nous préférons ne pas investir et nous préférons exclure certains secteurs. Si, au contraire, nous pouvons analyser la qualité de l'actif client du secteur et que nous avons suffisamment d'information sur l'entreprise, nous serons en mesure de porter un jugement et donc, potentiellement, d'investir.

1.2.1. Exclusions : Pas d'expertise et un risque trop élevé

La première stratégie est la plus simple : pour éviter de « faire du mal », éviter d'investir dans certaines activités qui semblent trop risquées, c'est-à-dire pratiquer l'exclusion.

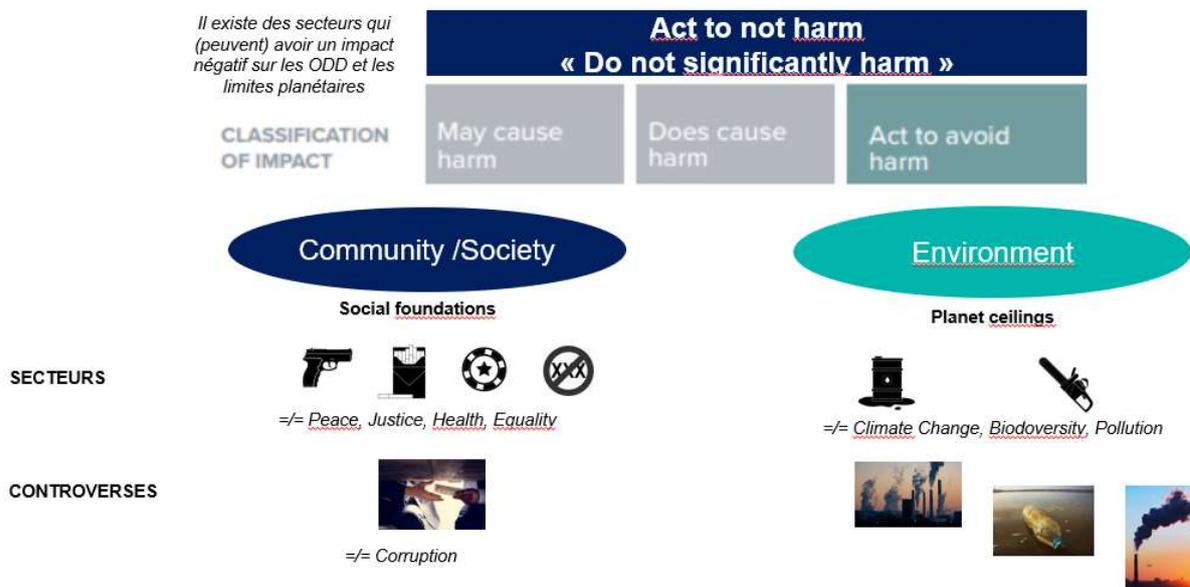
Certaines activités, exposées ci-après dans ce document, présentent trop de risques pour que nous puissions prendre une décision de gestion au vu de notre expertise. Sur ces secteurs, nous pratiquons l'exclusion.

Sur les secteurs ou les sociétés où il existe un risque élevé mais où nous n'avons pas d'expertise, notre règle est simple : nous nous abstenons d'investir.

Ce principe est appliqué de deux façons :

Au niveau macro : là où notre expertise ne s'applique pas alors qu'il existe des risques importants liés aux limites planétaires /sociales. Nous excluons alors les sociétés appartenant à certains secteurs qui nous paraissent très à risques et/ou pouvant causer du tort (*may cause harm / do harm*) à une limite planétaire /sociale alors que nous n'avons pas l'expertise nécessaire pour porter un jugement. La liste récapitulative de ces secteurs et des éventuelles sources associées est définie en Annexe 1.

Au niveau micro : là où nous avons une expertise et pouvons analyser les sociétés via la robustesse de leur actif client. Nous éliminons les sociétés ayant un score ROC trop faible, c'est-à-dire dont l'actif client ne nous paraît pas assez fort pour résister ou se prémunir contre les risques extra-financiers les plus matériels pour l'entreprise.

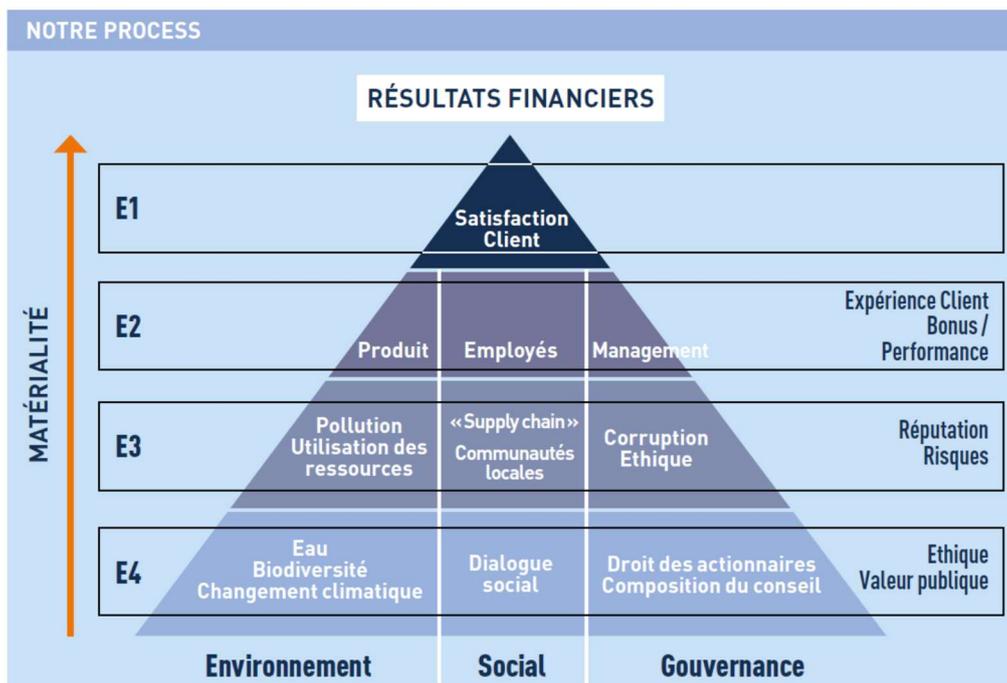


Comment gérer les impacts négatifs ? « Do Not Harm », limiter les impacts négatifs

1.2.2. Analyse et engagement : un couple rendement /risque à apprécier par le gérant

Sur les valeurs où notre méthodologie d'analyse nous apporte une expertise, la prise en compte des risques d'impacts négatifs se fait essentiellement via l'appréciation du couple rendement/risque par le gérant.

Nous avons classifié les différentes thématiques ESG en fonction de leur lien avec la Satisfaction Client. Les principaux risques de durabilité se situent au niveau des risques de réputation ou d'un impact négatif sur la valeur commune.



Thèmes ESG et lien à la Satisfaction Client via le Process ROC
Source : Livre Blanc ISR, Trusteam Finance

Il s'agit bien de risques pouvant avoir comme conséquence une dégradation de l'actif client, comme le montre de nombreuses études académiques¹¹.

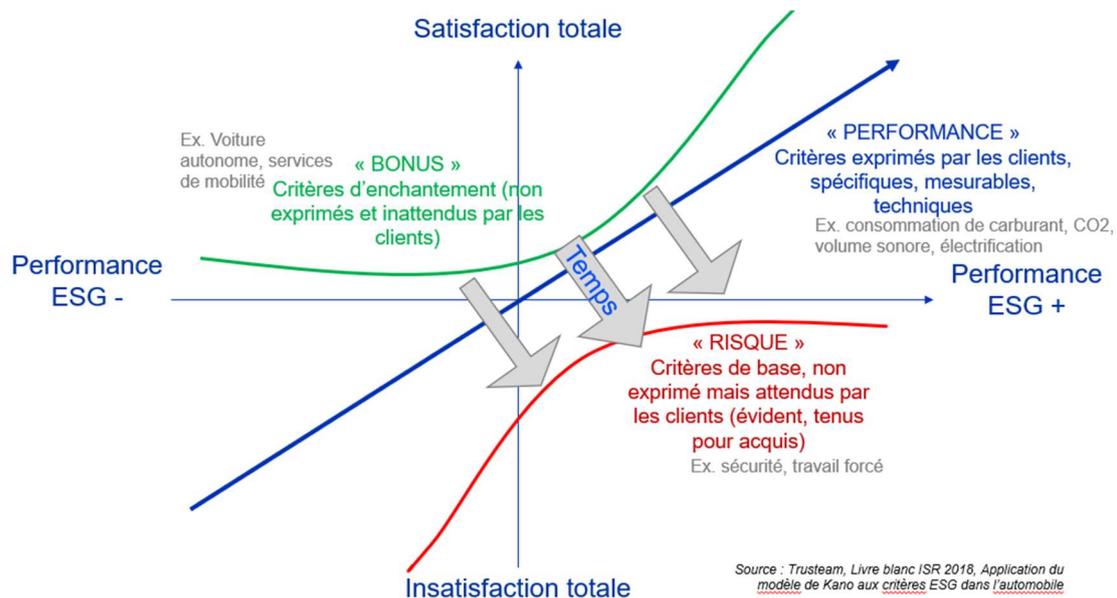
Extraits du Livre Blanc ISR, Trusteam (p.14)

Attention aux controverses qui peuvent être liées aux critères RSE eux-mêmes. Ils ne jouent pas tous le même rôle et ne pèsent pas le même poids dans leur influence sur la Satisfaction Client.

Il existe une asymétrie entre les différents types de critères RSE¹². Ainsi, dans le secteur automobile, les chercheurs ont séparé les critères liés à l'environnement (réglementation sur les particules fines du diesel ou les émissions de CO2...) et à la gouvernance (relations avec les syndicats...) des critères liés aux droits humains et éthiques (travail forcé dans la chaîne d'approvisionnement...). Ils ont montré que le premier type de facteurs, appelés de « performance », pouvait avoir des conséquences positives ou négatives sur la Satisfaction Client, alors que les seconds, « à risques », avaient seulement un impact négatif lorsqu'une controverse venait ternir la réputation de l'entreprise.

¹¹ García-Madariaga J. et Rodríguez-Rivera F., "Corporate social responsibility, customer satisfaction, corporate reputation, and firms' market value: Evidence from the automobile industry"

¹² García-Madariaga J. et Rodríguez-Rivera F., "Corporate social responsibility, customer satisfaction, corporate reputation, and firms' market value: Evidence from the automobile industry"



Impact des critères extra-financiers sur la Satisfaction Client

Source : Livre Blanc ISR, Trusteam Finance

Cela rejoint la différenciation faite par les spécialistes sur la hiérarchie des critères influençant la Satisfaction Client¹³ : certaines attentes des clients, souvent non exprimées, ne représentent que des "risques", d'autres influent sur la "performance", d'autres enfin ne représentent que du "bonus". Et avec le temps, les critères "bonus" s'intègrent aux demandes formulées par le client puis deviennent des critères de référence. Prenons l'exemple du client d'un restaurant. Si on lui demande quelles sont ses attentes, il répondra : la qualité de la nourriture, le prix du menu, la convivialité du lieu. Ce sont des attentes de "performances". Le restaurant devra y répondre pour créer de la "satisfaction". S'il ne le fait pas, il créera de la "déception". Si le serveur offre l'apéritif, le client sera enchanté. S'il ne le fait pas, il ne sera pas déçu car il ne s'y attendait pas. C'est du "bonus". Enfin, si le client voit un cafard sortir de la cuisine, le client sera très insatisfait, alors même qu'il n'aurait jamais pensé à mentionner ce critère. C'est un "risque" que le restaurant ne doit pas courir.

De même, certains critères extra-financiers ont un impact seulement positif quand d'autres ne peuvent avoir que des impacts négatifs sur la satisfaction client. Or, un des défis majeurs relevés par les chercheurs est **qu'il existe un fossé entre ce que communiquent les sociétés et ce qu'elles font vraiment**¹⁴. La définition de la satisfaction, c'est la **cohérence entre les attentes créées** par le récit de l'entreprise (sur ses produits, ses services mais aussi sur ses valeurs, son histoire et sa raison d'être) **et la perception de la réalité** par le client. C'est la base d'une relation de confiance entre le client et une entreprise, critique pour son succès.

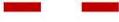
¹³ Daniel Ray, "Mesurer et développer la Satisfaction Client ; Kano, Noriaki, Seraku, Nobuhiku, Takahashi, Fumio et Tsuji, Shinichi (April 1984), "Attractive quality and must-be quality". Journal of the Japanese Society for Quality Control

¹⁴ García-Madariaga J. et Rodríguez-Rivera F., "Corporate social responsibility, customer satisfaction, corporate reputation, and firms' market value: Evidence from the automobile industry"

Au contraire, une divergence entre ce qui est attendu et ce qui est perçu, est source d'insatisfaction et de controverse.

Définissons donc :

- La controverse comme une divergence entre des attentes et la perception de la réalité ;
- Une opportunité comme une occasion pour réconcilier les attentes et la perception.

Type de critère	Controverses Attentes >> perception	Opportunités Attentes <<< ou = perception
Bonus		
Performance		
Risque		

La satisfaction, c'est la cohérence entre les attentes créées et la perception du client

*Impact des controverses ESG sur la Satisfaction Client :
Différents types de critères en fonction de la réponse aux attentes
Source : Livre Blanc ISR, Trusteam Finance*

Ce tableau résume les impacts des différents types de critères ESG sur la Satisfaction Client. La controverse, c'est comme les cafards dans les restaurants : un risque que les entreprises ne peuvent pas se permettre de prendre. On entrevoit déjà le changement de paradigme que constitue la révolution numérique. Avant elle, la communication pouvait facilement être maîtrisée, les informations perçues par le client étaient essentiellement celles que l'entreprise avait bien voulu diffuser. Désormais, les réseaux sociaux et l'accès instantané à l'information changent radicalement la donne. Une controverse sur un critère de "risque" sera facilement rendue publique par un tweet. S'il y a divergence entre perception et réalité, la confiance entre le client et l'entreprise risque d'être brisée. Le rapport de force entre le client et l'entreprise est donc bouleversé

Le monitoring de ces risques se fait via le monitoring par le gérant de controverses extra-financières qui sont traitées selon le process ci-dessous :



Ces engagements peuvent prendre du temps. Le gérant peut apprécier qu'une controverse influe trop négativement sur le couple rendement/risque d'une valeur. Il cherchera alors à sortir ou à s'alléger rapidement.

Mais les controverses extra-financières sont souvent longues et complexes, sur des sujets où notre expertise en propre est plus limitée. Elles demandent à rechercher des informations complémentaires envers les parties prenantes ou l'entreprise concernée afin de mieux traiter le sujet. Nous cherchons alors à rejoindre des coalitions d'investisseurs afin de gagner en compréhension du sujet. Le détail de nos engagements est disponible sur notre site dans le rapport sur la politique d'engagement actionnariale.

2. CHAMPS D'APPLICATION

2.1.Périmètre

L'objectif est de capter les risques extra-financiers sur l'ensemble de la chaîne de valeurs des thématiques présentées dans le présent document. Le caractère direct ou indirect des implications concernées entraînera l'application d'outils adaptés, en particulier "exclusion" ou "engagement".

2.2.Type de gestion concernée

Cette politique s'applique à l'ensemble de la société de gestion, pour ses fonds de gestion collective et la gestion privée.

Trusteam Finance réalise une gestion de conviction, active et discrétionnaire. Les stratégies définies ci-dessous, exclusions et engagements, s'appliquent à l'ensemble des fonds ouverts (gestion collective) ainsi qu'à l'ensemble des mandats (gestion privée).

Lorsqu'elle est investie sur des OPC externes, elle s'engage avec les sociétés de gestion concernées pour promouvoir les bonnes pratiques décrites ci-après afin d'aligner les stratégies sous-jacentes.

2.3.Types de stratégies concernées

Les recommandations ci-dessous concernent aussi bien les actions que les obligations, en particulier via l'application systématique d'une stratégie d'exclusion des entreprises exposées au charbon, hors cas spécifiques, et la mise en place d'une stratégie d'engagement systématique sur les cas problématiques.

2.4.Stock et Flux

Cette politique s'applique à tout nouvel investissement à compter du 01/04/2021 pour la gestion collective et du 01/07/2021 pour la gestion privée. Le désinvestissement sur des entreprises appartenant au stock d'investissement existant se fera conformément à la préservation de l'intérêt des porteurs.

Les sociétés dans les portefeuilles reçus et les nouveaux mandats devront être vendues dans les 6 mois suivants.

Des engagements ciblés peuvent également être mis en œuvre lorsqu'il peut être difficile de désinvestir complètement, avec un Reporting annuel dans le rapport sur la politique d'engagement actionnarial.

2.5. Outils utilisés

2.5.1. Exclusions

Trusteam tient à jour une liste d'exclusion regroupant l'ensemble des sociétés exclues de ses investissements. Les sociétés font partie d'une liste d'exclusion tenue par la conformité. Ces sociétés sont exclues du périmètre des sociétés éligibles pour les fonds d'investissement lors de la définition du périmètre éligible.

2.5.2. Engagement

Comme définit dans la politique d'engagement, les sujets traités ici seront principalement traités via des engagements collaboratifs qui permettront de coordonner des actions, des prises de position publiques et sont particulièrement puissantes car elles fédèrent déjà un grand nombre de sociétés de gestion de portefeuille.

Les actions d'engagement doivent être précises, atteignables, mesurables, et comportent des indications d'échéances raisonnables mais ambitieuses.

Trusteam peut également s'investir dans des engagements de réputation, avec des sociétés qu'elle ne détient pas en portefeuille mais qui pourrait aider à la lutte contre le changement climatique.

Ces actions d'engagement porteront en particulier sur les secteurs mentionnés ci-dessous.

La politique de vote et la stratégie d'investissement tiennent également compte du résultat de ces engagements.

L'engagement est un moyen de mieux comprendre le fonctionnement de la société et les risques liés. Il permet également au gérant de mieux apprécier le couple rendement/risque et d'ajuster ses décisions de gestion.

Les sociétés en cours d'engagement sont monitorées avec des buts et des objectifs précis revus annuellement.

2.6. Cas spécifiques

2.6.1. Sociétés mères / filles

Sont incluses dans la liste d'exclusion les filiales ayant une activité spécifique dans une activité exclue (par exemple, le charbon). Au contraire, les filiales dont l'activité principale sont des activités « vertes », au sens de la taxonomie européenne, pourront être financées afin de favoriser la transition des activités.

3. LIMITES PLANÉTAIRES - PLAFONDS ÉCOLOGIQUES

Certains secteurs d'activités ont un impact négatif sur des limites planétaires qui sont déjà à risques, en particulier sur le changement climatique et la biodiversité.

3.1.Énergie fossiles

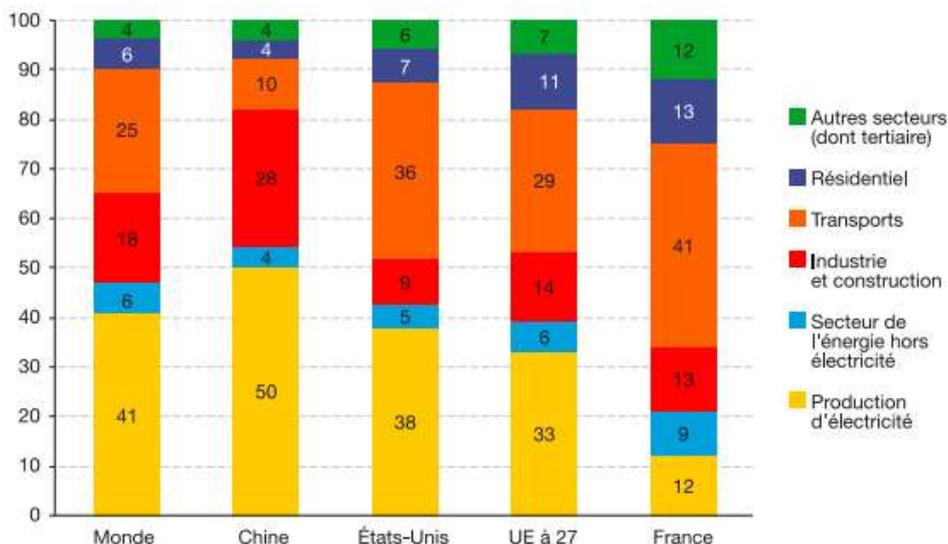
Les exclusions de cette politique portent sur le charbon, les énergies fossiles (pétrole et gaz) non conventionnels, les énergies fossiles (pétrole et gaz) conventionnels.

3.1.1.Pourquoi ?

Pour rappel, le budget carbone restant pour avoir une chance à 66% de limiter le réchauffement à 1,5 °C est de 378 Gt eCO₂¹⁵. En 2018, les émissions de gaz à effet de serre liées aux activités humaines représentent l'équivalent de 55,3 Gt CO₂ éq. Il reste donc moins de 10 ans de budget carbone à iso-consommation. Les derniers chiffres de 2020 montrent que ce budget est de 355GT eCO₂¹⁶ pour 50% de chance de limiter le réchauffement à 1.5°C (195GT CO₂ pour 66% de chance). Sachant que les émissions annuelles liées aux énergies fossiles sont de 34.1Gt CO₂¹⁷, ce budget carbone serait donc consommé en moins de 10 ans s'il n'y a pas de diminution substantielle des émissions liées aux énergies fossiles.

ORIGINE DES ÉMISSIONS DE CO₂ DUES À LA COMBUSTION D'ÉNERGIE EN 2018

En %



Source : AIE, 2020

¹⁵ Giec, Rapport spécial 1,5 °C, 2018 repris dans - <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/edition-numerique/chiffres-cles-du-climat/pdf/document.pdf>

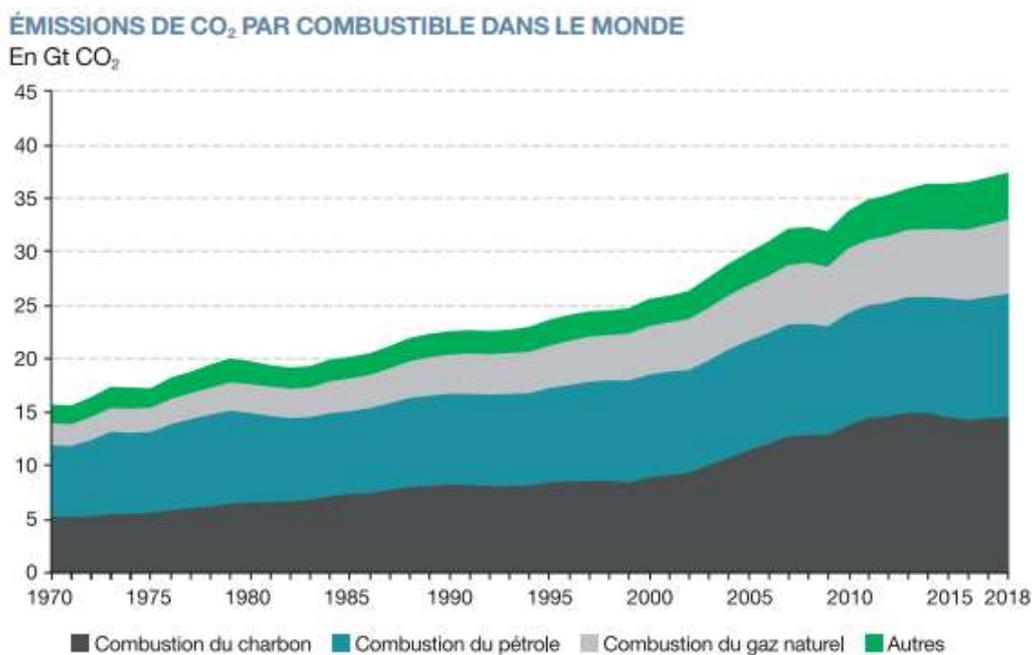
¹⁶ <https://constrain-eu.org/wp-content/uploads/2020/12/Constrain-Report-2020-Final.pdf>

¹⁷ Global Fossil CO₂ Emissions, slide 25,

https://www.globalcarbonproject.org/carbonbudget/20/files/GCP_CarbonBudget_2020.pdf

Origines des émissions de CO2 dues à la combustion d'énergie en 2018 (AIE 2020)¹⁸

Afin de s'inscrire dans les limites des accords de Paris et de limiter le réchauffement climatique bien en-dessous de +2°C d'ici 2100, l'utilisation des énergies fossiles doit être très largement limitée.

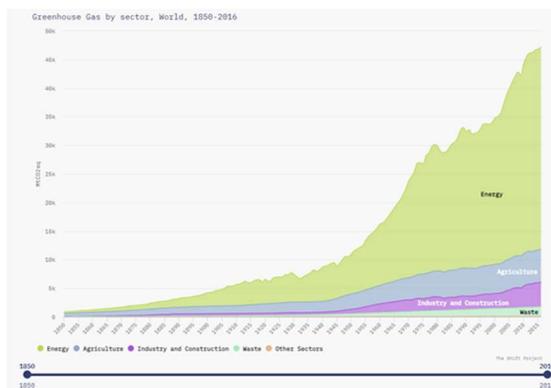
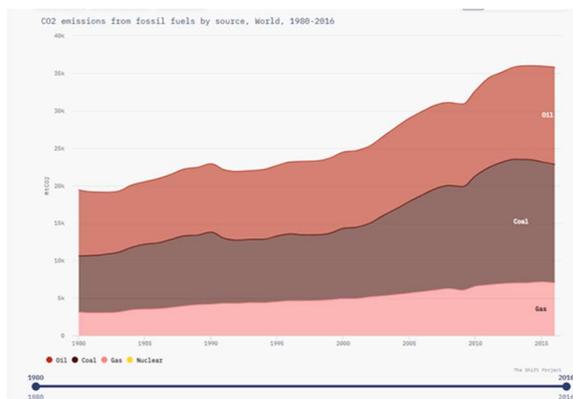


Note : les émissions comptabilisées ici sont celles liées à la combustion d'énergie fossile et aux procédés industriels. Cela correspond au total des émissions de CO₂ hors UTCATF (voir glossaire). Elles représentent près de 85 % des émissions de CO₂ dans le monde, soit environ 65 % des émissions de GES.

Sources : SDES, d'après EDGAR, 2019 ; AIE, 2020

Emissions de CO2 par combustible dans le monde (Source AIE 2020)¹⁹

Lien entre dérèglement climatique et utilisation des énergies fossiles : la consommation d'énergies fossiles est à l'origine de la majorité des émissions de CO2 et autres GES responsables du dérèglement climatique



¹⁸ <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/edition-numerique/chiffres-cles-du-climat/pdf/document.pdf>

¹⁹ <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/edition-numerique/chiffres-cles-du-climat/pdf/document.pdf>

Source de CO2 par type d'énergie fossile et secteur économique²⁰

Les effets de serres viennent à 75% de l'énergie, 12% de l'agriculture, 9% de l'industrie et la construction, 3.5% des déchets²¹. Le charbon représente 44% des émissions de GES liées aux énergies fossiles contre 36% pour le pétrole et 20% pour le gaz²².

Ce constat est particulièrement alarmant dans le cas du **charbon** : c'est l'énergie fossile qui dégage intrinsèquement plus de GES (scopes 1, 2 et 3) que le pétrole ou le gaz pour la génération d'électricité. D'après l'ADEME²³, l'intensité carbone du charbon pour celle-ci est de 1050gCO2e/KWh contre 443gCO2e/KWh pour le gaz naturel. Les différents rapports d'experts (Climate Analytics²⁴, AIE²⁵, GIEC²⁶, UNEP²⁷ ou encore Potsdam Institute²⁸) convergent : quel que soit le scénario envisagé, tous retiennent la fin du financement du charbon comme une des obligations à respecter pour limiter le réchauffement climatique nettement en dessous de +2°C à horizon 2100.

Afin de tenir un budget carbone en ligne avec l'objectif fixé dans l'Accord de Paris, la première étape clairement identifiée et acceptée au niveau international est l'**abandon progressif du charbon** à un rythme différencié selon les régions du fait de contextes différents, ce qui se traduit par une **fermeture des centrales à charbon d'ici 2030 dans les pays européens et dans les pays de l'OCDE et d'ici à 2040 dans le reste du monde**.

Pour les autres énergies fossiles, le constat entre les différents scénarii peut apparaître comme plus mitigé. Cependant, dans la majorité des cas, ils impliquent une réduction de l'utilisation de ces autres énergies ou encore des investissements qui iraient de pair avec des ruptures technologiques majeures, au coût et à l'issue incertaines. Le risque financier, en particulier sur des coûts de R&D à perte ou des actifs échoués, est donc très important, face à des opportunités qui nous semblent difficiles à calibrer.

Les derniers scénarios soulignent les risques qu'entraîneraient des investissements supplémentaires dans les énergies fossiles²⁹. Les perspectives financières de ce secteur sont donc à risque, entraînant une décroissance structurelle du secteur. Les risques financiers et extra-financiers nous paraissent trop importants au vu des compétences que nous avons en interne pour traiter ce sujet, nous préférons donc ne pas investir.

²⁰ www.theshiftdataportal.org

²¹ The Shift data portal : <https://bit.ly/2NhdGZZ>

²² <https://www.theshiftdataportal.org/>

²³ - http://www.bilans-ges.ademe.fr/documentation/UPLOAD_DOC_FR/index.htm?renouvelable.htm

²⁴ <https://climateanalytics.org/briefings/coal-phase-out/>.

²⁵ - <https://www.iea.org/reports/world-energy-outlook-2019> et <https://www.iea.org/reports/tracking-power-2019>

²⁶ - https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/2/2019/06/SR15_Full_Report_High_Res.pdf

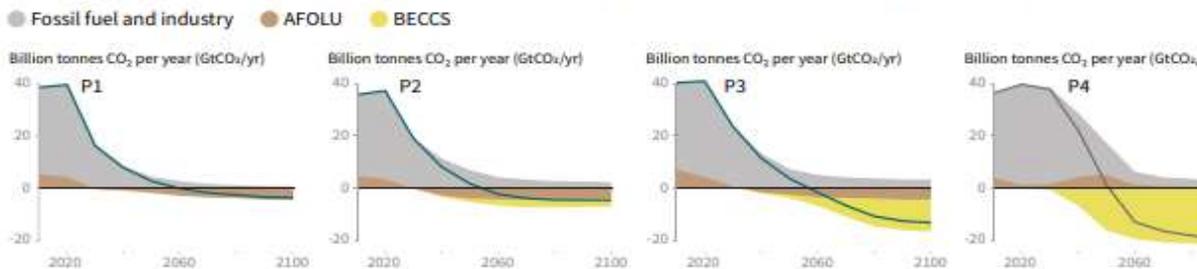
²⁷ - <https://www.unenvironment.org/interactive/emissions-gap-report/2019/>

²⁸ - <https://www.pik-potsdam.de/>

²⁹ « from 2021, a fossil-fuelled recovery (investing an additional 1% of GDP in fossil fuels) would lead to emissions rising 10% by 2030, and ultimately an above-80% chance of exceeding 1.5°C of warming by 2050”
Constrain Report, Climateanalytics, Decembre 2020, p.22

<https://constrain-eu.org/wp-content/uploads/2020/12/Constrain-Report-2020-Final.pdf>

Breakdown of contributions to global net CO₂ emissions in four illustrative model pathways



P1: A scenario in which social, business and technological innovations result in lower energy demand up to 2050 while living standards rise, especially in the global South. A downsized energy system enables rapid decarbonization of energy supply. Afforestation is the only CDR option considered; neither fossil fuels with CCS nor BECCS are used.

P2: A scenario with a broad focus on sustainability including energy intensity, human development, economic convergence and international cooperation, as well as shifts towards sustainable and healthy consumption patterns, low-carbon technology innovation, and well-managed land systems with limited societal acceptability for BECCS.

P3: A middle-of-the-road scenario in which societal as well as technological development follows historical patterns. Emissions reductions are mainly achieved by changing the way in which energy and products are produced, and to a lesser degree by reductions in demand.

P4: A resource- and energy-intensive scenario in which economic globalization lead to widespread adoption of greenhouse-gas-intensive lifestyles, including high demand for transportation fuels and livestock products. Emissions reductions are mainly achieved through technological means, making strong use of CDR through the deployment of BECCS.

Global indicators	P1	P2	P3	P4	Interquartil
<i>Pathway classification</i>	No or limited overshoot	No or limited overshoot	No or limited overshoot	Higher overshoot	No or limited overshoot
CO ₂ emission change in 2030 (% rel to 2010)	-58	-47	-41	4	(-58,-4)
in 2050 (% rel to 2010)	-93	-95	-91	-97	(-107,-7)
Kyoto-GHG emissions* in 2030 (% rel to 2010)	-50	-49	-35	-2	(-51,-2)
in 2050 (% rel to 2010)	-82	-89	-78	-80	(-93,-8)
Final energy demand** in 2030 (% rel to 2010)	-15	-5	17	39	(-12,-)
in 2050 (% rel to 2010)	-32	2	21	44	(-11,2)
Renewable share in electricity in 2030 (%)	60	58	48	25	(47,62)
in 2050 (%)	77	81	63	70	(69,81)
Primary energy from coal in 2030 (% rel to 2010)	-78	-61	-75	-59	(-78,-5)
in 2050 (% rel to 2010)	-97	-77	-73	-97	(-95,-)
from oil in 2030 (% rel to 2010)	-37	-13	-3	86	(-34,2)
in 2050 (% rel to 2010)	-87	-50	-81	-32	(-78,-3)
from gas in 2030 (% rel to 2010)	-25	-20	33	37	(-26,2)
in 2050 (% rel to 2010)	-74	-53	21	-48	(-56,8)
from nuclear in 2030 (% rel to 2010)	59	83	98	106	(44,110)
in 2050 (% rel to 2010)	150	98	501	468	(91,19)
from biomass in 2030 (% rel to 2010)	-11	0	36	-1	(29,8)
in 2050 (% rel to 2010)	-16	49	121	418	(123,2)
from non-biomass renewables in 2030 (% rel to 2010)	430	470	315	110	(245,4)
in 2050 (% rel to 2010)	833	1327	878	1137	(576,12)
Cumulative CCS until 2100 (GtCO ₂)	0	348	687	1218	(550,10)
of which BECCS (GtCO ₂)	0	151	414	1191	(364,6)
Land area of bioenergy crops in 2050 (million km ²)	0.2	0.9	2.8	7.2	(1.5,3)
Agricultural CH ₄ emissions in 2030 (% rel to 2010)	-24	-48	1	14	(-30,-1)
in 2050 (% rel to 2010)	-33	-69	-23	2	(-47,-2)
Agricultural N ₂ O emissions in 2030 (% rel to 2010)	5	-26	15	3	(-21,3)
in 2050 (% rel to 2010)	6	-26	0	39	(-26,3)

NOTE: Indicators have been selected to show global trends identified by the Chapter 2 assessment. National and sectoral characteristics can differ substantially from the global trends shown above.

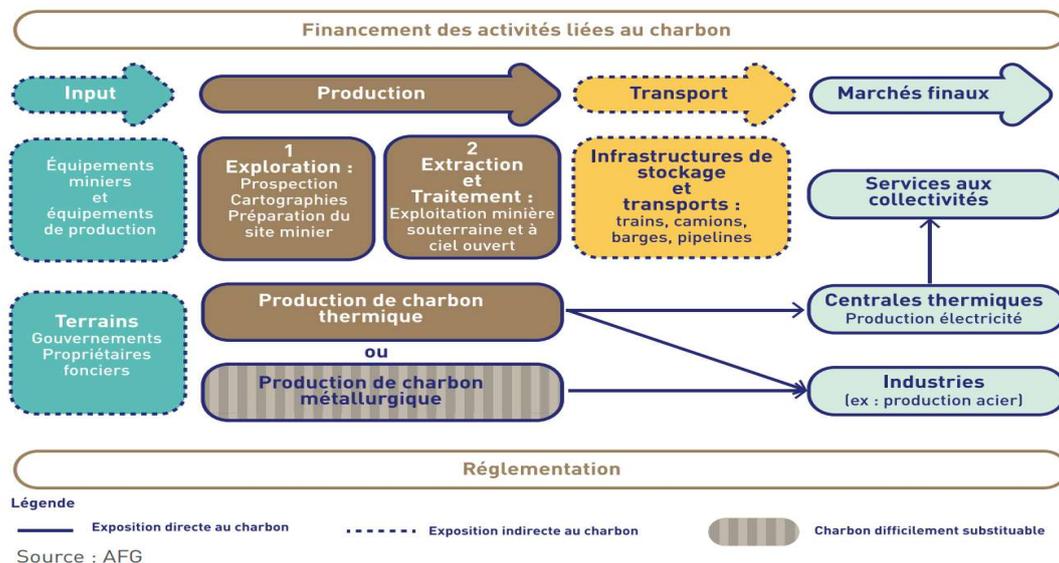
* Kyoto-gas emissions are based on IPCC Second Assessment Report
** Changes in energy demand are associated with improvements in efficiency and behaviour change

GIEC : Différents scénarios permettant de respecter une trajectoire 1,5°C³⁰

³⁰ Source : https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/2/2019/05/SR15_SPM_version_report_LR.pdf

3.1.2. Définition et périmètres

Les présentes décisions concernent le **charbon thermique**, en y incluant l'ensemble de la chaîne de valeur présentée ci-dessous.



Source : AFG

La question du charbon sidérurgique sera traitée via de l'engagement avec les sociétés ciblées (aciéristes).



Chaîne de valeur des énergies fossiles
Source : 2degree investing³¹

³¹ https://2degrees-investing.org/wp-content/uploads/2019/11/MASTER_Fossil_Fuel_Ownership_Nov_2018.pdf

En ce qui concerne les autres énergies fossiles, le périmètre concernera l'exploration ou l'extraction des combustibles fossiles, ou toute expansion des infrastructures entraînant une extraction continue et accrue. Elle inclut en particulier les bassins d'hydrocarbures non conventionnels, principalement de gaz et pétrole de schiste et de sables bitumineux. Une attention particulière sera néanmoins apportée à l'ensemble de la chaîne de valeur, en particulier sur les services liés.

3.1.3. Décision

Face à ce contexte, Trusteam a décidé d'adopter une stratégie **d'exclusion des sociétés directement liées au charbon**, sur l'ensemble de la chaîne de valeur. Cette décision s'inscrit dans le cadre de l'arrêt du financement du charbon, liée à la stratégie nationale de neutralité carbone et les engagements pris par la place de Paris en la matière.

Elle concerne donc non seulement les sociétés extractrices de charbon et productrice d'électricité à partir de charbon mais aussi, lorsque la donnée est disponible, **exclusion des sociétés de distribution, infrastructure de stockage et transport, et production d'équipements et de services**, dans la mesure où une part significative de leur chiffre d'affaires est réalisée auprès de clients dont l'activité est directement liée au charbon.

Pour les sociétés dont une partie non significative de leur activité est liée indirectement au charbon mais se trouve encore en deçà des seuils déterminés et en portefeuille, une stratégie active d'engagement est réalisée, qui vise également à aider le gérant à apprécier le risque extra-financier lié à ces activités (ex. production d'équipement pour la construction de centrales à charbon). Il est important d'inclure dans ce spectre l'ensemble de la chaîne de valeur du charbon, puisque la fin programmée des activités liées au charbon thermique entraîne un risque financier majeur pour ces acteurs.

Trusteam a également décidé **d'exclure les sociétés ayant des activités d'exploration ou d'extraction liées au pétrole et au gaz**.

3.1.4. Critères et sources de données

Afin d'établir facilement une liste d'exclusion, Trusteam a retenus comme source la Global Coal Exit List qui applique en 2020 les critères suivants.

<p>relative criteria</p> 	<p>The company's ...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coal Share of Revenue (CSR) $\geq 20\%$ • Coal Share of Power Production (CSPP) $\geq 20\%$
<p>absolute criteria</p> 	<p>The company's ...</p> <ul style="list-style-type: none"> • annual thermal coal production ≥ 10 Mt pa • coal-fired generation capacity ≥ 5 GW
<p>expansion criteria</p> 	<p>The company develops ...</p> <ul style="list-style-type: none"> • new coal mines • new coal-fired power plants • new coal-related infrastructure

Critères 2020 de la Coal Exit List³²

Ces critères sont remis à jours annuellement par l'ONG afin de s'inscrire dans une trajectoire 2°C. Concernant les autres énergies fossiles, la liste d'exclusion est appliquée à partir des secteurs GICS des univers d'investissements.

Les autres sources utilisées pour classer les entreprises sont les classifications sectorielles GICS (Integrated Oil & Gas, Oil & Gas Exploration & Production, Oil & Gas Refining & Marketing) ainsi que la classification sectorielle du CDP (CDP's Activity Classification System CDP-ACS – Fossil Fuels).

En parallèle, les gérants s'assurent de l'exposition de leurs participations à ces thématiques dans les risques pris en compte (Clients et Risques ISR dans la fiche Company Watch). Si une société a une part de ses revenus supérieure à 10% liée aux énergies fossiles, le gérant doit la mentionner à la conformité qui la place dans la liste d'exclusion.

3.1.5. Objectifs d'engagement

Dans le cas des sociétés exposées au charbon, il s'agit de leur demander d'adopter une stratégie de sortie du charbon en ligne avec le calendrier international.

Dans le cas des services financiers liés au charbon, il s'agira de vérifier dans l'analyse des risques extra-financiers de la société que l'entreprise a bien adopté une stratégie de sortie du charbon, qui inclue :

- La fin du financement de nouveaux projets
- L'inscription dans la stratégie d'engagement de ces entreprises le conditionnement de tous les services financiers à l'adoption par les entreprises d'un plan de fermeture de leurs actifs « charbon » existants, au plus tard d'ici 2030 dans les pays de l'UE et de l'OCDE et d'ici 2040 dans le reste du monde.

Ces demandes se feront dans l'objectif d'une transition juste et responsable, qui préférera la fermeture et non la cession des actifs.

Les engagements avec les autres sociétés exposées aux énergies fossiles, en amont ou en aval de la chaîne de valeur, auront pour objectif de s'assurer que leur stratégie est bien alignée avec un scénario 1,5°C, en particulier via l'engagement à être neutre en carbone d'ici 2050, l'établissement d'objectifs précis certifiés SBTi, d'un Reporting conforme aux principes de la TCFD et de la possibilité d'un vote proposé aux actionnaires sur cette stratégie climat (*Say On Climate*).

3.2. Utilities - Génération d'électricité

Ce secteur est couvert par notre analyse ROC. Du point de vue des clients, les sociétés les mieux notées sont les fournisseurs d'électricité alternatifs, verts et digitaux, souvent non-côtés. Au contraire, les acteurs historiques ayant un mix très carboné se trouvent le plus souvent en queue de classement, non éligibles. L'enjeu pour eux est de réussir à se transformer pour devenir plus verts et plus centrés clients.

³² Source : <https://coalexit.org/methodology>

3.2.1.Énergies carbonées

Les activités de production d'électricité à partir du charbon rentrent dans le périmètre de la politique charbon décrite ci-dessus.

Pour les autres types de génération d'électricité à partir d'énergies fossiles (pétrole et gaz), un investissement est possible si l'entreprise a adopté un plan de transition public, clair et dont elle peut être tenue responsable : il doit être aligné avec les accords de Paris, sur une perspective 1.5°C. Afin de s'assurer de la bonne validité de ce plan, ses objectifs devront être validés par la Science Based Target Initiative (SBTI). Afin de pouvoir monitorer l'évolution de ce plan, il doit être rendu public. Une bonne pratique pour l'entreprise consiste à demander un vote en assemblée générale sur la bonne application de ce plan de transition (« Say on Climate »).

En particulier, les sociétés ne doivent pas investir dans des technologies ayant un impact environnemental négatif, doivent privilégier des investissements dans les énergies renouvelables afin d'avoir un plan d'investissement en accord avec les accords de Paris.



Investissement dans les différents types d'énergies 2025-2030 selon le SDC de l'AIE³³

3.2.2.Nucléaire

L'investissement dans le nucléaire n'est pas exclu. Cependant, le couple rendement risque, apprécié par le gérant, doit bien prendre en compte les risques associés, par exemple en ajustant la dette nette de l'entreprise du cout estimé de démantèlement des centrales, en comparant la compétitivité des centrales à celle des énergies renouvelables.

3.3. Déforestation

³³ <https://www.iea.org/reports/world-energy-model/sustainable-development-scenario>

La protection et la restauration des forêts, des prairies, des marécages, des mers et des autres écosystèmes naturels sont essentielles pour atténuer les effets du changement climatique³⁴. La réduction de la déforestation et de la dégradation des écosystèmes naturels protège les puits de carbone essentiels.

Toute expansion industrielle de l'exploitation forestière, de l'agriculture ou de la production de marchandises entraînant directement ou indirectement la dégradation des forêts, la déforestation, la mise en place de nouvelles infrastructures dans les zones forestières intactes, ou la violation des droits des peuples indigènes est incompatible avec l'Accord de Paris.

Investir dans des activités agro-industrielles à forte émissions (soja, huile de palme, exploitations animale) présente donc un risque de durabilité fort.

Une liste d'exclusion a été établie à partir de sources publiques et d'ONG³⁵. Les sociétés présentant ce type de risque seront exclues.

3.4. Biodiversité et autres thèmes

Les activités listées précédemment présentent également des risques sur la biodiversité. Trusteam étudiera cette thématique ainsi que les autres limites planétaires au cours des prochaines années.

³⁴ https://reclaimfinance.org/site/wp-content/uploads/2020/09/Principes_FI_Accord_Paris_Final.pdf

³⁵ <https://trase.finance/>

4. FONDEMENT SOCIAL

En lien avec les objectifs du développement durable, si l'impact des sociétés en portefeuille est négatif, il peut aggraver une insuffisance sur un des facteurs appartenant à ce socle de « fondation sociale ».

Comme pour la partie environnementale, nous considérons deux types de situations :

- Les sociétés dont l'activité peut mettre directement en danger la réalisation des ODD. Sur ces points, nous excluons.
- Les sociétés où nous avons une expertise et [mettons en avant] une opportunité d'investissement, un impact positif et où nous prenons en compte les risques associés dans notre appréciation du couple rendement risque.

Certains secteurs ou activités nous semble incompatibles avec le fait d'atteindre les Objectifs du Développement Durable (ODD) de l'ONU

4.1. Armes controversées et conventionnelles

Trusteam se défend d'investir dans des sociétés fabricant des armes controversées. Cette catégorie est définie par les produits suivants : Mines antipersonnel, munitions à fragmentation, armes chimiques, armes biologiques, armes nucléaires, armes incendiaires, fragments non détectables, lasers aveuglants, phosphore blanc, uranium appauvri.

Trusteam exclu également le secteur des armes conventionnelles. Une arme est définie comme un produit ou un objet ayant pour but de tuer ou de blesser volontairement et utilisé exclusivement à des fins militaires.

Cette activité met en effet en risque directement l'ODD n°16 (paix, justice et institutions efficaces). Une liste d'exclusion listant les sociétés qui, à la connaissance de Trusteam, font plus de 10% de leur chiffre d'affaires dans des armes ou des composants d'armes conventionnelles.

Afin d'établir sa liste d'exclusion, Trusteam utilise les listes publiques des ONG PaxWorld et ICAN³⁶.

4.2. Divertissement pour adulte

La pornographie, les jeux d'argent et de hasard sont aussi exclus des investissements de Trusteam.

4.3. Tabac

La fabrication et la vente de tabac fait partie des activités reconnues par l'OMS comme portant atteinte à l'ODD 3 sur la santé. L'exclusion porte sur toute société ayant plus de 10% de ses revenus liés au tabac.

4.4. Exclusions normatives

Le soupçon de violation de normes internationales de bonnes conduites, comme le Pacte Mondial de l'ONU, donnera lieu au traitement d'une controverse. Conformément aux explications précédentes et

³⁶ <https://stopexplosiveinvestments.org/> et <https://www.dontbankonthebomb.com/>

dans le respect des process précédemment évoquées, le process de prise en compte sera lié à l'appréciation du couple rendement/risque par le gérant.

5. CONTROLES, TRANSPARENCE ET REPORTING

5.1. Transparence

La présente politique se veut transparente, mesurable et engageante. Elle est rendue publique et fait l'objet d'un Reporting dans le cadre du :

- Reporting 173 de la loi sur la transition énergétique (ou Art.29 LEC) et SFDR,
- Rapport sur la politique d'engagement actionnarial.
- Reporting extra-financier semestriel des fonds ISR (controvertes, sorties pour des raisons extra-financières, performances ESG des portefeuilles)

5.2. Mise à jour

La mise à jour de la présente politique sera annuelle, en particulier en intégrant les évolutions dues aux controvertes constatées, à des demandes clients (Gestion Privée, Due Diligences de clients institutionnels ...) ou de « tendances clients » issues de notre recherche interne.

ANNEXE 1 : TABLEAU RECAPITULATIF

Exclusions	Position Trusteam		Définitions / Sources de référence ONG
	Exclusion	Engagement	
PLANETARY BOUNDARIES			
<u>Sectorielles</u>			
Energies fossiles	Oui		
Charbon	Oui		Global Coal Exit List (Urgewald)
Pétrole et gaz non-conventionnel	Oui		CDP
Pétrole et gaz conventionnel	Oui	Oui	CDP
Energie nucléaire	Non		
Mining	De fait		
Deforestation		Oui	CDP
Huile de palme	Oui	Oui	CDP / Trase Finance
Soja	Oui		CDP / Trase Finance
Exploitation animale	Oui	Oui	FAIRR / Trase Finance
Biodiversité		Oui	
Bien être animal et fourrures		Oui	FAIRR
Fermes industrielles, Pêcheries	Oui	Oui	FAIRR
OGMs		Oui	
Produits chimiques dangereux	De fait	Oui	CDP
Utilisation de l'eau		Oui	CDP
<u>Normatives</u>			
Violation des principes du Pacte Mondial et "May Harm Planetary boundaries"	Gérant	Gérant	Repris
SOCIAL FOUNDATIONS			
<u>Sectorielles</u>			
Armes	Oui		ONG (PAX, ICAN)
Divertissement pour adultes	~		
Pornographie	Oui		Repris
Jeux d'argents	Oui		CDP ; Repris ; GICS
Alcool	Non		
Santé	~		
Tabac	Oui		CDP ; Repris ; GICS
<u>Normatives</u>			
Violation des principes du Pacte Mondial et "May Harm SDGs"	Gérant	Gérant	Repris



ANNEXE 2 : TABLE DE CORRESPONDANCE SFDR/PAI/DNSH

Indicators applicable to investments in investee companies	Niveau de prise en compte dans le processus d'investissement					Reporting	Engagement	or Explain
	Exclusion	E1 Voikdu Client	E2 Expérience Client	E3 Réputation	E4 Bien Commun			
Principal adverse sustainability impacts statement								
CLIMATE AND OTHER ENVIRONMENT-RELATED INDICATORS								
<i>Greenhouse gas emissions</i>								
1. GHG emissions								
Scope 1 GHG emissions	X						CDP	
Scope 2 GHG emissions	X						CDP	
From 1 January 2023, Scope 3 GHG emissions							CA100+	
Total GHG emissions	X					Xtrafi Semestriel	CDP	
2. Carbon footprint								
GHG intensity of investee companies	X					Reporting Art. 173	CDP	
Share of investments in companies active in the fossil fuel sector	X					Xtrafi Semestriel	CA100+	
4. Exposure to companies active in the fossil fuel sector	X					Reporting Art. 173	CA100+	
5. Share of nonrenewable energy consumption and production compared to renewable energy sources, expressed as a percentage	X				X		CA100+	
6. Energy consumption intensity per high impact climate sector								
Energy consumption in GWh per million EUR of revenue of investee companies, per high impact climate sector	X					Xtrafi Semestriel		
<i>Biodiversity</i>								
7. Activities negatively affecting biodiversitysensitive areas in or near to biodiversitysensitive areas where activities of those investee companies negatively affect those areas	X				X		CDP	Lack of data
<i>Water</i>								
8. Emissions to water						X	Xtrafi Semestriel	CDP
<i>Waste</i>								
9. Hazardous waste ratio						X	Xtrafi Semestriel	
SOCIAL AND EMPLOYEE, RESPECT FOR HUMAN RIGHTS, ANTI-CORRUPTION AND ANTI-BRIBERY MATTERS								
<i>Social and employee matters</i>								
10. Violations of UN Global Compact principles and Organisation for Economic Cooperation and Development (OECD) Guidelines for Multinational Enterprises				X			Xtrafi Semestriel	
11. Lack of processes and compliance mechanisms to monitor compliance with UN Global Compact principles and OECD Guidelines for Multinational Enterprises			X				Xtrafi Semestriel	
12. Unadjusted gender pay gap					X			A reporter
13. Board gender diversity					X		Xtrafi Semestriel	A reporter
14. Exposure to controversial weapons (antipersonnel mines, cluster munitions, chemical weapons and biological weapons) or selling of controversial weapons					X			A reporter

Indicators applicable to investments in investee companies	Niveau de prise en compte dans le processus d'investissement					Reporting	Engagement	or Explain
	Exclusion	E1 Voix du Client	E2 Expérience Client	E3 Réputation	E4 Bien Commun			
Additional indicators for principal adverse impact								
CLIMATE AND OTHER ENVIRONMENT-RELATED INDICATORS								
Emissions								
1. Emissions of inorganic pollutants		Tonnes of inorganic pollutants equivalent per million EUR invested, expressed as a weighted average		X				
2. Emissions of air pollutants		Tonnes of air pollutants equivalent per million EUR invested, expressed as a weighted average		X				
3. Emissions of ozone depletion substances		Tonnes of ozone depletion substances equivalent per million EUR invested, expressed as a weighted average						Limite planétaire en amélioration
4. Investments in companies without carbon emission reduction initiatives		Share of investments in investee companies without carbon emission reduction initiatives aimed at aligning with the Paris Agreement		X		Xtrafi Semestriel	CA100+	
Energy performance								
5. Breakdown of energy consumption by type of non-renewable sources of energy		Share of energy from nonrenewable sources used by investee companies broken down by each nonrenewable energy source				X	Xtrafi Semestriel	CA100+
Water, waste and material emissions								
6. Water usage and recycling		1. Average amount of water consumed and reclaimed by the investee companies (in cubic meters) per million EUR of revenue of investee companies				X	Xtrafi Semestriel	CDP
6. Water usage and recycling		2. Weighted average percentage of water recycled and reused by investee companies				X	Xtrafi Semestriel	CDP
7. Investments in companies without water management policies		Share of investments in investee companies without water management policies				X		CDP
8. Exposure to areas of high water stress		Share of investments in investee companies with sites located in areas of high water stress without a water management policy				X		CA100+
9. Investments in companies producing chemicals		Share of investments in investee companies the activities of which fall under Division 20.2 of Annex I to Regulation (EC) No 1893/2006		X				
10. Land degradation, desertification, soil sealing		Share of investments in investee companies the activities of which cause land degradation, desertification or soil sealing	X					FAIRR
11. Investments in companies without sustainable land/agriculture practices		Share of investments in investee companies without sustainable land/agriculture practices or policies				X		FAIRR
12. Investments in companies without sustainable oceans/seas practices		Share of investments in investee companies without sustainable oceans/seas practices or policies	X					FAIRR
13. Non-recycled waste ratio		Tonnes of non-recycled waste generated by investee companies per million EUR invested, expressed as a weighted average		X			Xtrafi Semestriel	
14. Natural species and protected areas		1.Share of investments in investee companies whose operations affect threatened species	X					
14. Natural species and protected areas		2.Share of investments in investee companies without a biodiversity protection policy covering operational sites owned, leased, managed in, or adjacent to, a protected area or an area of high biodiversity value outside protected areas				X		
15. Deforestation		Share of investments in companies without a policy to address deforestation	X					FAIRR / CDP
Green securities								
16. Share of securities not certified as green under a future EU legal act setting up an EU Green Bond Standard		Share of securities in investments not certified as green					Art. 173	CA100+
SOCIAL AND EMPLOYEE, RESPECT FOR HUMAN RIGHTS, ANTI-CORRUPTION AND ANTI-BRIBERY MATTERS								
Social and employee matters								
1. Investments in companies without workplace accident prevention policies		Share of investments in investee companies without a workplace accident prevention policy		X				
2. Rate of accidents		Rate of accidents in investee companies expressed as a weighted average		X				
3. Number of days lost to injuries, accidents, fatalities or illness		Number of workdays lost to injuries, accidents, fatalities or illness of investee companies expressed as a weighted average		X			Xtrafi Semestriel	
4. Lack of a supplier code of conduct		Share of investments in investee companies without any supplier code of conduct (against unsafe working conditions, precarious work, child labour and forced labour)				X	Xtrafi Semestriel	Know the Chain / ICCR
5. Lack of grievance/complaints handling mechanism related to employee matters		Share of investments in investee companies without any grievance/complaints handling mechanism related to employee matters		X				
6. Insufficient whistleblower protection		Share of investments in entities without policies on the protection of whistleblowers		X				
7. Incidents of discrimination		1. Number of incidents of discrimination reported in investee companies expressed as a weighted average		X				
7. Incidents of discrimination		2. Number of incidents of discrimination leading to sanctions in investee companies expressed as a weighted average		X				
8. Excessive CEO pay ratio		Average ratio within investee companies of the annual total compensation for the highest compensated individual to the median annual total compensation for all employees (excluding the highest-compensated individual)		X				
Human Rights								
9. Lack of a human rights policy		Share of investments in entities without a human rights policy		X			Xtrafi Semestriel	Know the Chain
10. Lack of due diligence		Share of investments in entities without a due diligence process to identify, prevent, mitigate and address adverse human rights impacts		X				Know the Chain
11. Lack of processes and measures for preventing trafficking in human beings		Share of investments in investee companies without policies against trafficking in human beings			X			Know the Chain
12. Operations and suppliers at significant risk of incidents of child labour		Share of investments in investee companies exposed to operations and suppliers at significant risk of incidents of child labour exposed to hazardous work in terms of geographic areas or type of operation			X			Know the Chain
13. Operations and suppliers at significant risk of incidents of forced or compulsory labour		Share of the investments in investee companies exposed to operations and suppliers at significant risk of incidents of forced or compulsory labour in terms of geographic areas and/or the type of operation			X			Know the Chain
14. Number of identified cases of severe human rights issues and incidents		Number of cases of severe human rights issues and incidents connected to investee companies on a weighted average basis			X		Xtrafi Semestriel	Controverses
Anti-corruption and anti-bribery								
15. Lack of anti-corruption and anti-bribery policies		Share of investments in entities without policies on anti-corruption and antibribery consistent with the United Nations Convention against Corruption			X		Xtrafi Semestriel	
16. Cases of insufficient action taken to address breaches of standards of anti-corruption and antibribery		Share of investments in investee companies with identified insufficiencies in actions taken to address breaches in procedures and standards of anticorruption and anti-bribery			X		Xtrafi Semestriel	Controverses
17. Number of convictions and amount of fines for violation of anti-corruption and anti-bribery laws		Numbers of convictions and amount of fines for violations of anticorruption and anti-bribery laws by investee companies			X			

ANNEXE 3 : TABLE DE CORRESPONDANCE - LABELS EUROPEENS

A titre d'information, les demandes des labels européens sont les suivantes³⁷

	LuxFLAG ESG ⁹⁸	Label ISR ⁹⁹	EET4C Label ¹⁰⁰	FNG Siegel ¹⁰¹	Nordic Swan Ecolabel ¹⁰²	Ethibel Label ¹⁰³	MSCI SRI indices ¹⁰⁴	Febelfin QS
Unconventional weapons	?	-	-	0	0	0	0	0
Conventional weapons	?	-	-	5	5	0/5	0/5/15	10
Coal	?	-	0	5/30	5/5	10	30/30	10/10

Unconventional oil & gas	?	-	0	5	5	10	-	10*
Conventional oil & gas	?	-	0	-	5	-	-	Min. 40% natural gas or renewables*
Electricity generation	?	-	0	-	5	469 gCO ₂ /kWh	-	IEA B2DS or energy mix*
Nuclear energy	?	-	0	5	5	5/-	5/15	30*
Tobacco	?	-	-	-	5/-	0/10	0/5	10/10
Gambling	?	-	-	-	-	5/10	5/15	-**
Alcohol	?	-	-	-	-	-	5/15	-**
Pornography	?	-	-	-	-	0/10	5/15	-**
Hazardous chemicals	?	-	-	-	-	0/5	-	-**
UNGC violations	?	?	-	✓	✓	✓	✓	✓

Required, subject to review by Eligibility Committee

Tobacco: only on production

* Limited % of portfolio may (temporary) derogate
** Optional

Legend: Figures generally refer to maximum % of company revenue; "?" no details available on the requirement; "-" no requirement

³⁷ Quality Standard Label Belge Toward Sustainability

<https://www.towardsustainability.be/sites/default/files/files/Quality%20Standard%20-%20Sustainable%20Financial%20Products.pdf>

Plus particulièrement, pour le Standard de Qualité Belge Toward Sustainability détaille les seuils suivants :

Appendix 1 – Thresholds for eligibility for a socially responsible portfolio

ENERGY SECTOR COMPANIES	2019	2020	2021 ⁹⁵	2022	2023	2024	2025
Coal and unconventional oil & gas supply							
Max. % revenue from thermal coal extraction	10	10	10	5	5	5	0 ⁹⁶
Max. % revenue from unconventional oil & gas extraction	10	10	10	5	5	5	0
Conventional oil & gas supply							
Min. % revenue based on natural gas or renewable energy	>40	>40	Review	Review	Review	Review	Review
Electricity generation							
Max. carbon emission intensity (gCO ₂ /kWh)	429	408	393	374	354	335	315
If carbon emission intensity data is not available:							
Max. % power production based on coal	10	10	10	10	10	10	0
Max. % power production based on oil & gas	30	30	30	30	30	30	30
Max. % power production based on nuclear sources	30	30	30	30	30	30	30
Max. % portfolio allowed in top 50% best companies <i>exceeding</i> conventional oil & gas extraction or electricity generation thresholds ⁹⁷	5	5	Review	Review	Review	Review	Review
OTHER SECTOR COMPANIES	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Weapons							
Max. % revenue from illegal & controversial weapons	0	0	0	0	0	0	0
Max. % revenue from other weapons	10	10	10	10	10	10	10
Tobacco							
Max. % revenue from tobacco production & trading	10	10	10	5	5	5	0

ANNEXE 4 : TABLE DE CORRESPONDANCE - ODD / PROCESS ROC

Objectifs du Développement Durable	Niveau de prise en compte dans le process d'investissement					Reporting	Engagement
	Exclusion	E1 Voix du Client	E2 Expérience Client	E3 Réputation	E4 Bien Commun		
Niveau d'impact = A : Act to avoid harm							
 Objectif 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde	X			1			
 Objectif 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable				1			ATNI
 Objectif 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge	X		1			Xtrafi Semestriel	ATMI
 Objectif 4 : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie			1			Xtrafi Semestriel	
 Objectif 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	X		1			Xtrafi Semestriel	
 Objectif 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable					1	Xtrafi Semestriel	CDP
 Objectif 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable	X				1	Xtrafi Semestriel	
 Objectif 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous			1			Xtrafi Semestriel	Know the Chain
 Objectif 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation			1				
 Objectif 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre			1	1		Xtrafi Semestriel	
 Objectif 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables			1				
 Objectif 12 : Établir des modes de consommation et de production durables			1			Xtrafi Semestriel	
 Objectif 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions	X		1	1	1	Xtrafi Semestriel	CA100+
 Objectif 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable				1		Xtrafi Semestriel	CDP
 Objectif 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité	X			1		Xtrafi Semestriel	CDP
 Objectif 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous	X			1	1	Xtrafi Semestriel	
 Objectif 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement et le revitaliser	X			1			